## Famille, succesion au dernier vivant

| Par Visiteur   |
|--|
| Je viens de perdre mon époux (86 ans). Nous étions propriétaire d'une maison (que j'habite) et avions fait une donation au dernier vivant. Nous avons deux enfants. j'ai prévenu le notaire. Il me réclame 5 000 euros pour faire les papiers à mon nom et me demande de faire estimer ma maison.(je n'ai pas compris pourquoi) Je ne veux pas la vendre, mes enfants non plus. Est ce que tout cela est normal? 5 000 euros est une somme importante pour moi qui ne vais toucher que la reversion de retraite de mon mari. merci pour votre aide |
| Par Visiteur   |
| Chère madame,  |
| je viens de perdre mon époux (86 ans). Nous étions propriétaire d'une maison (que j'habite) et avions fait une donation au dernier vivant. Nous avons deux enfants. j'ai prévenu le notaire. Il me réclame 5 000 euros pour faire les papiers à mon nom et me demande de faire estimer ma maison.  |
| A priori, rien d'anormal.  |
| En effet, l'estimation de la maison est une chose obligatoire puisque cette valeur doit figurer sur la déclaration fiscale de succession: Le fisc a donc besoin de connaître la valeur précise de la maison.   |
| S'agissant des 5000 euros, cela ne m'étonne guère. La rémunération du notaire dépend de l'actif à liquider, donc dans la mesure où la succession comprend une maison, et qu'en outre, il faut liquider votre régime matrimonial, cela représente un certain nombres d'actes.   |
| Cela peut paraître simple à régler, mais il y a en réalité pas mal de choses à faire, ce qui fait que le coût est important.   |
| Vous pouvez toujours contacter un autre notaire, peut être que celui-ci pratiquera des tarifs moins élevés, mais la différence ne sera pas énorme.   |
| Très cordialement.   |
| Par Visiteur   |
| Merci pour votre réponse et bonne journée  |